

## Étape 0 : se familiariser avec les exigences relatives au PAP

Vous devez vous familiariser avec le modèle pour le PAP et les critères clés du Mécanisme du DREF pour l'ABP. Les Sociétés nationales peuvent consulter le modèle pour le PAP [ici](#) et les critères complets [ici](#).

Si vos PAP sont développés ou financés au moyen de sources de financement externes (gouvernement, etc.) ou de fonds appartenant en propre à la Société nationale, ces critères ne sont pas obligatoires, nous encourageons néanmoins votre Société nationale à se guider sur les éléments du modèle de PAP.



Le Mécanisme du DREF pour l'ABP est un instrument de financement ex ante qui libère automatiquement un financement lorsqu'une prévision est déclenchée, ce qui permet l'implémentation des actions précoces. Il fournit des financements multilatéraux aux Sociétés nationales qui se sont déjà dotées d'un PAP. Le montant requis pour la mise en œuvre du PAP est convenu à l'avance, sur la base des critères clés ci-dessous.

Rendez-vous [ici](#) pour télécharger le modèle de PAP du Mécanisme du DREF pour l'ABP.

### Critères clés du Mécanisme du DREF pour l'ABP pour le PAP

- Les actions précoces ont pour but de réduire les risques ainsi que l'impact humanitaire, elles doivent pouvoir être mises en œuvre dans l'intervalle de temps qui sépare la prévision de l'impact de l'événement extrême.
- Le PAP montre que l'implémentation de ces actions précoces est possible dans ce délai.
- Le PAP doit prévoir, pour chaque action précoce sélectionnée, une théorie du changement et démontrer que l'action choisie convient pour réduire le risque spécifique.

Il cite des données qui prouvent que la magnitude/force de l'événement à la base du déclencheur a provoqué des impacts humanitaires catastrophiques par le passé.

Les déclencheurs découlent de l'analyse des facteurs de risque et de la prévision conformément aux étapes de la méthode de déclenchement qui a été approuvée.

Il faut en outre une carte ou une méthode précise qui indique à la SN les endroits où une action

doit être mise en œuvre sur la base d'une combinaison de la vulnérabilité, de l'exposition et de la prévision lorsque le PAP est activé en fonction du modèle de déclenchement.

- Le PAP prend en charge les événements extrêmes qui ont une période de retour de minimum 5 ans.

- Dans l'idéal, le PAP doit cibler au minimum **1000 ménages** s'il demande un montant de **250 000 CHF** ou au minimum **2000 ménages** s'il demande un montant de **350 000 CHF**.

---

Maximum 25 % du budget pour les activités de préparation

Maximum 40 % du budget pour tous les coûts prépositionnement du stock liés à l'activation (si c'est justifié)

Budget pour tous les coûts liés à l'activation